LE TÉLÉGRAPHE,

Gazette Officielle.

N°. XLV.

PORT-AU-PRINCE, le 23 Novembre 1823, an 20.

NOUVELLES ETRANGERES.

Suite de l'article de Paris, en date du 8 Septembre, inséré dans le précédent numéro.

LE jour suivant le maréchal Moncey qui était resté à Valls, se détermine à prendre l'initiative. Sa petite armée, marche sur trois colonnes vers Tarragonne, le baron d'Eroles à l'extrême droite, les généraux Achard et Fromelin au centre, le général Fantin-Desodoarts à sa gauche, par la grande route de Barcelonne. A 10 heures du matin, la fusillade est engagée sur tous les points, excepté à l'extrême gauche où un escadron de cavalerie et un régiment d'infanterie se contentèrent d'attirer les Français jusque sous le canon des remparts, pour détacher sur eux une ligne de tirailleurs qui les occupèrent toute la journée. Partout on est parvenu jusqu'à portée de fusil de l'enceinte extérieure de la place et on a reconnu qu'au lieu des anciennes fortifications que le maréchal Suchet avait fait sauter, ont été élevés de nouveaux ouvrages mieux entendus encore que les anciens, excepté le fort Olive, où il n'existe plus qu'une redoute dont l'occupation ne sera pas difficile, dès qu'on sera en mesure d'attaquer sérieusement la place. Mais il faut se résoudre à considérer Tarragonne, comme une place-forte qui demandera un blocus par terre et par mer, jusqu'à épuisement des vivres, ou un siége régulier. Le maréchal Moncey avait espéré trouver devant le port une croisière française, et au lieu de son secours, il a eu à soutenir le feu des chaloupes canonnières de l'ennemi. Les espérances que lui avaient données les généraux Saarfield et Manso ont été également déçues, et cette dernière journée, non moins honorable que la précédente pour les troupes françaises, s'est terminée par la rentrée des combattans dans leurs cantonnemens, avec une perte assez forte et encore à peu près égale de part et d'autre.

En supposant que le blocus de Tarragonne soit établi, ce qui nous paraît douteux, puisque Reuss est encore occupé, voilà donc à peu près toutes les forces constitutionnelles de la Catalogne renfermées dans les places-fortes, et toute l'armée française employée à les bloquer. Mais, sauf les approvisionnemens qui se consomment, et dont la rareté peut devenir successivement une cause pressante de soumission, les assiégeans ont plus à souffrir que les assiégés, et toutes les fatigues d'une surveillance non interrompue y sont accrues par leur faiblesse numérique, proportion gardée avec la force des assiégés. Il faut même tout l'ascendant qu'ont pris les soldats français sur les Espagnols, pour n'avoir pas à redouter les sorties fréquentes et nombreuses qu'ils sont partout en état de faire.

Quoi qu'il en soit, l'illustre doyen de nos maréchaux a obtenu des résultats inespérés, en réussissant à nettoyer la campagne de tous les corps ennemis, et à les renfermer dans des places-fortes. C'est beaucoup plus assurément qu'on ne pouvait attendre des forces qui lui étaient confiées et de l'opiniâtreté de l'ennemi qu'il a eu à combattre. Sa tâche cependant n'est pas finie: elle devient peut-être plus pénible que jamais. Figuières, la Seu, Hostalrich, Barcelonne, Tarragonne, sont bloqués; mais Lérida ne l'est pas encore, et toute l'armée du maréchal se trouve éparpillée par petites divisions, à 10, 15, 20 lieues les unes des autres. Elle souffre de la fièvre et de la dyssenterie, à ce point que chaque régiment a plus de 200 malades, et que

ceux qui ont tenu la campagne sont réduits à deux bataillons. Il nous semble important que, dans cet état de choses, le maréchal puisse disposer d'un corps de cinq à six mille hommes, avec lequel il serait en état de fournir des renforts aux blocus qui en auraient besoin, et de secourir la division assiégeante qui pourrait être un jour ou l'autre ébranlée par une sortie. Le faible corps qui bloque Tarragonne est plus qu'un autre dans ce cas.

Le général Maringoné est à Altafulla, et le général Achard à sa droite; le général Fromelin est à Valls, et le baron d'Eroles sur sa droite à Alcover. Cette circonvallation, tenue par 6 à 7,000 hommes, au plus, est évidemment d'un développement disproportionné avec la garnison de la place et son camp retranché, où peuvent se reunir 8 à 10,000 hommes, et l'on conçoit de quel effet fâcheux serait la necessisté de lever un blocus après l'avoir établi. Nous ne croyons donc pas que le ministère puisse se dispenser, s'il ne veut pas manquer aux règles les plus communes de la prudence et aux principes les plus elementaires de l'art de la guerre, d'accorder un nouveau renfort de 5 à 6,000 hommes au brave et infatigable duc de Conegliano. Y.

ARMEE DES PYRENEES.

5e. CORPS.

Rapport de M. le maréchal de Lauriston à S. Exc. le ministre de la guerre.

A Orcoyen, le 5 septembre 1823.

Monsieur le maréchal,

Les travaux qu'on a été obligé de faire dans la journée d'hier pour se retrancher dans les différens postes qu'on a occupés, n'ont pas permis aux généraux de terminer leurs rapports assez tôt pour que je puisse les transmettre aujourd'hui à V. Exc. par l'estafette, qui doit partir d'ici de bonne heure pour être arrivée à tems à Tolosa. Je lui ferai seulement connaître que nous nous sommes maintenus dans tous les faubourgs enlevés, malgré la proximité de la ville, les feux continues de l'ennemi, et cela sans éprouver de pertes. Dans mon rapport d'hier sur l'attaque qui a eu lieu la veille au matin, j'ai omis de mentionner la cavalerie, savoir: un escadron du 3e. de hussards qui était avec le général Pécheux, et specialement un escadron du 3e. de chasseurs, qui a suivi l'attaque faite contre la Rocheappea pour soutenir l'infanterie contre les sorties qui pouvaient avoir lieu de ce côté. Cet escadron qui, placé en tirailleurs, a été longtems sous le feu de la mitraille avec une constance admirable, n'a eu qu'un chasseur blessé grièvement, un autre légèrement, et le chef d'escadron d'Alloigny qui a reçu une contusion.

L'artillerie a tiré avec une grande justesse et a soutenu par son feu, quoique encore un peu éloignée, l'attaque faite contre les faubourgs. Elle continue à entretenir le feu de tems en tems jusqu'au moment de l'ouverture de la tranchée qui, j'espère, aura lieu ces jours ci. Les gabions et les fascines, tant de l'artillerie que du genie seront entièrement transportés après demain. Nos soldats ouvriront certainement la tranchée avec une grande résolution, car en plein jour ils bravent la mitraille. Cependant je ne leur permets pas de s'y exposer inutilement: l'ardeur est très-grande, et lorsque toute notre artillerie jouera, je ne doute pas que les choses n'aillent très-rapidement.

La blessure du colonel Saint-Gilles, que l'on croyait fort dangereuse, va très-bien, et l'on conservera ce brave officier à la tête de son régiment.

Agréez, etc.

Signé, le maréchal marquis DE LAURISTON.

(*Moniteur*. — Partie Officielle.)

AUTRICHE. VIENNE, 1er. Septembre.

On croit que l'ambassadeur de France, de même que ceux de Russie, d'Angleterre et de Prusse, accompagnera la cour à Milan, et y résidera l'hiver prochain. Cependant ils ne quitteront cette capitale qu'à l'époque où le prince de Metternich partira pour l'Italie, ce qui aura lieu, dit-on, quinze jours après le départ de LL. MM. Quant aux autres ministres (des puissances de seconde et de troisième classe), il n'est pas encore décidé s'ils vont se rendre aussi à Milan. Il règne aussi de l'incertitude sur l'époque du départ. Jusqu'à présent, on avait généralement assuré que LL. MM. ne se mettraient en route qu'à la fin d'octobre, ou au commencement de novembre; mais on prétend aujourd'hui que le départ aura lieu plus tôt.

— Des lettres d'Antioche, du 30 juin, annoncent que jusqu'à cette date, des tremblemens de terre continuaient à se faire sentir presque chaque jour en Syrie et que plusieurs secousses avaient produit les effets les plus désastreux. La

malheureuse population de cette contrée a été aussi affligée par d'autres maux presque aussi terribles que ceux que lui ont fait subir les tremblemens de terre. Dans ce pays, la saison des pluies commence ordinairement vers le milieu de décembre, et continue, sauf quelques interruptions, jusqu'à la fin de mars; mais depuis le mois de mars jusqu'à celui d'octobre, il tombe rarement une goutte d'eau. Cette saison cependant a été fort différente; car durant la dernière semaine de mai et tout le mois de juin, de fortes pluies sont tombées sans interruption; et dans la dernière semaine de juin, des torrens se sont précipités des montagnes. L'Oronte a franchi ses rives, les plaines ont été inondées, et les hommes, les bestiaux, les récoltes sur pied et celles qui étaient déjà moissonnées, les arbres, les maisons ont été entraînés par la force des courans. Plus de mille individus ont péri. Pour mettre le comble à ces maux, la peste s'est manifestée à Baivout, et comme aucun pays ne veut convenir qu'elle prend son origine dans son sein, l'on disait qu'elle avait été apportée par plusieurs vaisseaux venus d'Alexandrie.

Rapport de M. le maréchal duc de Conégliano à S. Exc. le ministre de la guerre.

Vich, le 17 août 1823.

Monseigneur,

L'ennemi, battu au pont de Cabriana et à Caldès, a opéré sa retraite par l'Estang, Oria, Pratz de Lusanès et Gironella. Hier matin son arrière-garde occupait encore ce dernier point.

M. le baron d'Eroles et M. le général Tromelin, qui ont marché dans la même direction que lui, ont reçu l'ordre de le serrer de près. Ils ont dû se porter hier de Pratz de Luzanès à Gironella.

Vich se trouvant couvert par la portion de troupes alliées, M. le colonel de Salperwick partit de cette ville le 15 août avec dix compagnies du 8e. de ligne. Le même jour, les troupes se réunirent à celles de M. le baron d'Eroles.

M. le général Tromelin et M. le baron d'Eroles pensent qu'en se dirigeant sur Gironella, l'ennemi a eu pour objet d'atteindre Solsona le plus promptement possible, et de se retirer dans la haute Catalogne. Cette opinion est conforme aux renseignemens donnés par un lieutenant-colonel qui, blessé à Caldès, le 14, n'a pu être emporté au-delà du Pratz de Lusanès.

Cet officier assure que le projet de Milans avait été de débloquer la Seu d'Urgel, d'en retirer la garnison, de se porter ensuite sur Figuières, de rallier également la garnison de cette place, de réunir ainsi dix à douze mille hommes et de tenter avec ces forces de faire lever le blocus de Barcelonne. Il ajoute que ce projet a été déjoué par la rapidité de nos marches, et qu'après le combat de Caldès, l'ennemi n'a plus songé qu'à échapper aux dangers de sa position.

Je me portais aujourd'hui de Garriga sur Vich, lorsqu'à une petite distance de cette ville, ces renseignemens me sont parvenus. J'ai sur le champ donné l'ordre aux troupes qui marchaient avec moi de suspendre leur marche à Tona, et de se diriger vers Moya. Demain elles seront à Manresa, où j'arriverai en même tems qu'elles. J'ai pris les mesures nécessaires pour y trouver des nouvelles de l'ennemi; elles serviront à déterminer mes opérations ultérieures.

Avec Cardona, l'ennemi a perdu l'avantage qu'il avait de trouver dans cette place des vivres et des munitions. Une partie de ses cartouches a dû être consommée dans les combats du 14. Ce n'est qu'à Lérida ou à Tarragone qu'il peut les remplacer. Cette difficulté est une des plus graves de sa position.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le maréchal duc de Conégliano, MONCEY.

Rapport de M. le maréchal duc de Conégliano, à S. Exc. le ministre de la guerre.

Manrésa, 19 août 1823.

Monseigneur,

L'ennemi se porte par Solsona sur Tora. On croit généralement qu'il se dirige par Monblanch vers le camp de Tarragone. Le général Tromelin et le baron d'Eroles le suivent de près. Mon but est de refouler l'ennemi dans le camp de Tarragone, de hâter sa soumission ou de le forcer à s'enfermer dans Tarragone.

J'ai sommé le gouverneur de la Seu d'Urgel. Les officiers de la garnison ayant été réunis, ils décidèrent que l'un deux serait envoyé à mon quartier-général pour reconnaître le véritable état des choses. Le lieutenant-colonel du régiment de Mayorque a été désigné. Je l'attends d'un moment à l'autre.

Le maréchal duc de Conégliano, MONCEY.

INTERIEUR.

ARRET

Du Tribunal de Cassation de la République d'Haïti.

AU NOM DE LA REPUBLIQUE.

Extrait des registres du greffe du Tribunal de Cassation de la République, séant au Port-au-Prince.

Ce lundi, vingt octobre mil huit cent vingt-trois, an vingtième de l'Indépendance.

Le Tribunal de Cassation, réuni au lieu ordinaire de ses audiences, où étaient présens le doyen Jn. Fçois. Lespinasse, les juges Déjean, Abeille, Basquiat et Neptune, ainsi que le Commissaire du Gouvernement, Audigé.

Délibérant sur le pourvoi en cassation fait par Me. MULLERY, défenseur public, au nom de l'accusé Jean-Louis Nègre, détenu ès prisons de cette ville, contre le jugement rendu par le tribunal civil de cette ville, en ses attributions criminelles, en date du deux juillet présente année, portant condamnation à une année de détention, contre le condamné Jean-Louis Nègre, atteint et convaincu du crime de vol d'une pièce *d'acajou*, lequel pourvoi portant pour griefs, violation des articles 31, 32, 48, 49, 63 et 65 du code d'instruction criminelle, et enfin, fausse application de l'article 401 du code pénal.

Entendu le rapport du juge Pierre DEJEAN;

Ouï les conclusions du Commissaire du Gouvernement, et y ayant égard;

Vu les articles 31, 32, 48, 49, 63 et 65 du code d'instruction criminelle, et enfin, l'article 401 du code pénal.

Vu les pièces et mémoires tenant au procès criminel dont s'agit: le tout mûrement et attentivement examiné.

Considérant que les formalités prescrites par les articles 31, 32, 48, 49, 63 et 65 du code d'instruction criminelle, ont été strictement observées, le 1er. moyen de cassation doit être rejetté.

Considérant que le crime de vol, fait par le condamné Jean-Louis Nègre d'une pièce *d'acajou* appartenant au citoyen Fresnel fils, et revêtue de son étampe se trouve suffisamment constaté par les dépositions des témoins, ainsi que les interrogatoires et confrontations qui ont été faites. En conséquence le second moyen de cassation, argüe par Me. Mullery, pour fausse application de l'article 401 code pénal, doit être rejetté.

Le Tribunal, par ces motifs, maintient le jugement rendu par le tribunal civil de cette ville, en ses attributions criminelles, en date du deux juillet, présente année, contre le condamné Jean-Louis Nègre, pour vol par lui fait d'une pièce *d'acajou*. Ordonne qu'à la diligence du ministère public, expédition du présent Arrêt sera envoyée au Grand-Juge, et qu'extrait en sera inséré dans la Gazette Officielle.

Prononcé au palais de justice du Tribunal de Cassation, les jour, mois et an que de l'autre part.

(Signé) J. F. Lespinasse, P. Dejean, F. Abeille, Basquiat, Neptune et Boisson, greffier.

Collationné,

BOISSON.

Extrait des registres du greffe du tribunal civil de Jérémie, ayant attribution de celui correctionnel et criminel.

Le tribunal criminel a condamné à la peine de mort les prévenus Bruno Cetout, natif de Jérémie, âgé de vingt-trois ans, marin de profession et Jean-François Clémence, dit Duria, natif de l'île de Sainte Lucie, âgé de trente-un ans, marin de profession, atteints et convaincus du crime d'assassinat et de piraterie sur le capitaine, équipage et passagers de la goëlette Haïtienne *la Créole*.

Pour copie conforme,

Le Grand-Juge,

FRESNEL.

AVIS DIVERS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un assortiment de la médecine véritable de Monsieur LEROY. Il prendra des arrangemens convenables avec ceux qui désireraient s'en procurer.

1 Jh. DECATRELLE.

Port-au-Prince, le 22 novembre 1823.

MM. Polidore MARTELLY et Comp., négocians établis en cette ville, d'après un jugement rendu par le tribunal civil, ayant les attributions de celui de commerce, séant en cette ville, ont fait saisir le brick Russe *l'Alexandre le Grand*, ainsi que ses agrès et apparaux: lequel brick est actuellement mouillé en cette rade; et ce, comme créanciers de Mr. Charles Licard, propriétaire dudit bâtiment, pour la somme de 8061 gourdes et 32 centimes, ces avances ayant été faites sur le corps, et pour les besoins dudit bâtiment.

Les enchères seront reçues à l'issue de l'audience du tribunal civil, séant en cette ville, le 29 courant, le 9 décembre prochain, et l'adjudication définitive aura lieu le 20 dudit décembre.

La première mise à prix est de 4,500 G.

Port-au-Prince, le 19 novembre 1823. 1

La maison de commerce d'Urbain Bergeron et Jean-Claude Michel, sous la raison d'Urbain Bergeron et Comp., de Jacmel, a été dissoute le 30 septembre expiré; des motifs de famille ayant amené cette dissolution qui n'influe nullement sur leur ancienne amitié.

Le sieur U. Bergeron reste seul chargé de la liquidation; et fait présentement savoir qu'il vient de former une nouvelle maison, conjointement avec M. N. C. Bergeron, sous la même raison d'U. Bergeron et Comp., dont le sieur U. Bergeron, aura seul la signature sociale, et qu'ils continueront toujours les affaires de la même manière que ci devant.

Ils se flattent que leurs amis accorderont à la présente société la confiance qu'ils ont bien voulu témoigner à la précédente. De leur côté, ils tâcheront de s'en rendre dignes en employant tous leurs soins à faire prospérer les intérêts qui leur seront commis. Jacmel, le 1er. octobre 1823.

2 U. BERGERON et Comp.,

POUR LE HAVRE.

Le beau navire Hambourgeois JUNON, de 213 tonneaux, doublé, cloué et chevillé en cuivre, bien connu pour sa marche supérieure, et ayant des emménagements très-commodes pour les passagers, partira dans le courant du mois prochain. Pour frêt ou passagers s'adresser au capitaine Raisin, commandant ledit navire; ou aux soussignés, qui ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ne répondront point des dettes contractées par l'équipage. ——— 13 novembre 1823.

2 POLIDORE MARTELLY et Cie.

SUPPLEMENT.